

le 03.04.2023

PROGRAMME DE FORMATION – LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL FRANCAIS

Objectifs pédagogiques :

Comprendre le fonctionnement du droit du travail français, maîtriser les bases

Prérequis :

Absence de pré-requis

Pour les personnes en situation de handicap : contacter directement les intervenants par mail au plus tard 5 jours avant la date de la formation pour la mise en place des équipements requis.

Public concerné :

Services juridiques et RH de sociétés étrangères, dirigeants de filiales

Moyens Pédagogiques :

- Support de présentation power point
- Présentiel ou Webinaire – En langue française, en langue anglaise ou en langue allemande

Coût pédagogique HT:

Selon devis, en fonction du nombre de participants

Lieux et dates :

formation en visioconférence : temps de connexion obligatoire de 95 %

Horaires :

- 10 heures – 16 heures avec une pause d'une heure le midi mise en place des formations en accord avec le client dans un délai maximum de 15 jours à compter de la demande de formation

Effectif par session :

- Minimum 1 personne
- Maximum 6 personnes

Matériel nécessaire :

- Ordinateur portable.

Modalités d'évaluation en amont :

- Elaboration du cahier des charges en amont avec le service RH / calibrage des besoins

Modalités d'évaluation en aval :

- Questionnaire d'évaluation des connaissances après formation
- Attestation de présence
- Certificat de réalisation si atteinte de 80% de bonnes réponses

Intervenants :

- Gabrielle MENARD – Avocat (13 ans d'expérience)

Durée :

Durée à définir en fonction des besoins, notamment compte tenu des options retenues (*)_environ 5 heures

Programme :

Présentation théorique :

Remarques introductives

- Conventions collectives de branche
- Conseils de prud'hommes
- Langue française

L'embauche des salariés

- Cas dans lesquels le contrat de travail écrit est obligatoire
- Focus sur certaines clauses du contrat de travail :
- Période d'essai
- Rémunération variable*
- Clause de non-concurrence*

L'exécution du contrat de travail

- Durée du travail
- Congés payés
- Modification du contrat de travail

Droit du travail collectif

- Représentation du personnel
- Règlement intérieur, DUERP
- Participation / intéressement*
- Accords d'entreprise*

Rupture du contrat de travail à durée indéterminée

- Démission
- Licenciement (pour motif personnel, pour motif économique*)
- Rupture conventionnelle

LES CAS PRATIQUES

La pose de congés payés

Les sanctions : avertissement ou licenciement

Les avantages de cette offre sont :

- L'accompagnement par un avocat formateur expert (>10 ans d'expérience)
- La montée en compétences des participants sur le droit du travail français
- L'adaptation du module aux besoins exprimés en amont

Contact :

- **Gabrielle MENARD – Avocat (13 ans d'expérience) : gmenard@soffal.fr**